



Après un mariage au Vietnam : inscription au registre de l'état civil suisse

01.01.2026

Documents à soumettre

- Extrait du registre des mariages** (*Trích lục kết hôn*)
- Si le partenaire suisse réside en Suisse : Copie de l'acte d'état civil suisse
- Copie du passeport valide du conjoint non encore inscrit au registre des citoyens suisses de l'étranger
- Formulaire « **informations additionnelles** » dûment rempli, daté et signé par les deux époux

Pour les conjoints vietnamiens / étrangers (non-suisse) :

- Extrait du registre des naissances** «*Giấy khai sinh, bản sao*» avec information des parents
- Attestation de l'état civil** «*Xác nhận tình trạng hôn nhân*» : certificat d'état civil avant mariage ou enregistrement de partenariat :
- En cas de divorce : extrait du jugement de divorce avec mention de force légale
- «*Trích lục ly hôn / Bản sao Quyết định ly hôn*»
- Si vous êtes veuf/ve : Extrait du registre des décès «*Trích lục khai tử*» du conjoint décédé, ainsi que l'extrait du registre des mariages «*Trích lục kết hôn*»
- Attestation sur domicicile («*Xác nhận thông tin về cư trú*») au moment du mariage

Si une inscription existe déjà dans le registre de l'état civil suisse, certains documents peuvent ne plus être nécessaires.

Les documents originaux sont transmis à l'office de l'état civil compétent en Suisse et **ne doivent pas dater de plus de six mois**. Ils ne seront pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être demandés si nécessaire.

Légalisation

Pour les documents vietnamiens, une légalisation préalable par le Ministère des Affaires Etrangères à Ho Chi Minh Ville ou à Hanoi est requise. La procédure se fait auprès d'un des bureaux suivants :

**Department of Foreign Affairs of
Ho Chi Minh City**
184 Bis Pasteur, Saigon Ward
Ho Chi Minh City
Tel. +84 (0) 28 3822 4224

**Ministry of Foreign Affairs of the Socialist
Republic of Vietnam** (Consular section)
40 Tran Phu, Ba Dinh Ward
Hanoi
Tel. +84 (0)24 3799 3416

Traduction

Les actes d'état civil vietnamiens doivent être traduits **par un bureau de notariat officielle au Vietnam** dans une des **langues nationales suisses** ou **en anglais**.

Obtention de documents : autorités compétentes au Vietnam

Extrait du registre des mariages (*Trích lục kết hôn*) : délivré par le Comité populaire du lieu où se fait la procédure du mariage civil.

Extrait du registre des naissances (*Giấy khai sinh (Bản sao)*): délivré par le Comité populaire du lieu où la naissance a été enregistrée ou du lieu où l'intéressé réside en permanence.

Attestation de l'état civil (*Xác nhận tình trạng hôn nhân*):
délivré par le Comité populaire du lieu où l'intéressé a sa résidence permanente.

Confirmation de résidence (*Xác nhận thông tin về cư trú*): délivré par le commissariat de police du lieu où l'intéressé a sa résidence actuelle.

Jugement de divorce (*Trích lục ly hôn / Bản sao Quyết định ly hôn*) ou une copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention force légale « Trích lục ly hôn hoặc Bản sao Quyết định ly hôn », délivré depuis le tribunal qui a prononcé le divorce.

Extrait du registre des décès (*Trích lục khai tử*): délivré par le comité populaire du lieu où la personne décédée avait sa dernière résidence, ou, si l'adresse de résidence est inconnue, le comité populaire du lieu où la personne est décédée.

Frais

L'inscription du mariage dans le registre de l'état civil suisse est gratuite.

Demande de visa dans le cadre du regroupement familial en Suisse*

Si vous envisagez de vous installer en Suisse et que votre conjoint n'est pas citoyen suisse, vous aurez besoin d'un visa pour entrer dans le pays (ou d'un permis de séjour).

Les documents suivants doivent être soumis:

- Passeport original valable au moins 1 an (+ 2 copies)
- [Demande de visa \(Type D\)](#) complétée et signée, en trois exemplaires
- 2 [photos](#) d'identité récentes
- Casier judiciaire (*) : les autorités d'immigration compétentes peuvent exiger un extrait de casier judiciaire du pays d'origine ou de résidence, ainsi que d'autres documents nécessaires à la procédure de demande.

Prise de rendez-vous

Un rendez-vous sera fixé pour le dépôt des documents une fois ces derniers complets et conformes. Veuillez envoyer vos documents (PDF/JPG) via courriel hochiminhcity@eda.admin.ch pour un contrôle préalable.

Temps de traitement

Les documents soumis seront transmis aux autorités compétentes en Suisse. Le traitement prend généralement de 8 à 12 semaines, mais peut prendre plus de temps dans certains cas.